

# Les tablettes au collège



Usage pédagogique des tablettes SGOOL mises à disposition des élèves du collège Jean Moulin

## Réponses aux questions que les parents peuvent se poser

Ce petit dossier a été élaboré à partir du guide co-écrit par le ministère de l'Éducation Nationale et la FCPE, disponible sur le site : [ecolenumerique.education.gouv.fr](http://ecolenumerique.education.gouv.fr).

Les éléments supplémentaires fournis correspondent au plan particulier du collège.

### Les référents numériques du collège



Les tablettes sont mises à jour automatiquement par l'administrateur système. **Aucune démarche n'est attendue de la part des élèves ou de votre part.** Les élèves ne peuvent pas installer d'applications.



Le choix des tablettes s'est porté sur des tablettes d'une société française (Unowhy) dont le système d'authentification est hébergé en France.

**Les élèves démarrent leur tablette en s'authentifiant comme ils le font avec les ordinateurs du collège** (login et mot de passe, annuaire sécurisé mis en place par le rectorat).

**Les données sont hébergées soit sur la tablette, soit sur le cloud d'Unowhy soit sur l'ENT académique.**

### Qui se charge de l'entretien et des mises à jour de l'équipement ?

Les modalités d'entretien et de mise à jour de l'équipement sont prévues par l'établissement scolaire en lien avec le projet départemental. Dans les cas où les équipements sont utilisés à la maison, l'élève et sa famille sont tenus au respect du matériel et des procédures qui accompagneront cette mise à disposition de matériel.

### Comment sont stockées les données de mon enfant ?

Les contrats passés par les départements lors de l'achat des équipements permettent de décrire et d'exiger des garanties pour sécuriser les données et leur hébergement. Chaque chef d'établissement est responsable du traitement des données à caractère personnel. Lors de la remise du matériel à votre enfant, les « conventions de mise à disposition » que vous serez amenés à signer préciseront ces informations.

### Comment est utilisé le WI-FI au collège ?

Les équipements mobiles individuels sont connectés à des bornes Wi-Fi. Celles-ci sont réparties de manière optimale dans l'établissement scolaire de façon à respecter les recommandations du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail). Le plus souvent, la borne Wi-Fi peut être coupée par l'enseignant en dehors des usages en classe ; pour les bornes les plus récentes, l'extinction du signal est automatique quand il n'y a pas d'utilisation.



Comme annoncé au conseil d'administration du collège au lancement du projet, **il a été demandé au Conseil Départemental de fournir des bornes WIFI facilement « déconnectables »**. Elles sont équipées d'un interrupteur qui permet à l'enseignant de les couper en fin d'utilisation.

Les bornes reçues en dotation ont été et vont être réparties dans le collège pour couvrir les locaux mais resteront accessibles aux enseignants et administrateurs pour un meilleur contrôle des périodes d'inactivité.

Un plan de localisation des bornes sera communiqué aux enseignants pour une meilleure régulation des périodes d'activités.

**Les bornes qui pourraient desservir la cour de récréation seront coupées pendant les récréations et la pause méridienne. Pour l'heure, les salles équipées sont A4, A13, B13, C21, B21, B22 et la salle des professeurs.**



[http://ecolenumerique.education.gouv.fr/app/uploads/2016/10/2016\\_collège\\_numerique\\_guide\\_parents.pdf](http://ecolenumerique.education.gouv.fr/app/uploads/2016/10/2016_collège_numerique_guide_parents.pdf)

## Comment est encadrée l'utilisation de l'équipement numérique en classe ?

Votre enfant sera sensibilisé à l'utilisation de la tablette (ou de l'ordinateur portable) pour une bonne appropriation. Il utilisera son équipement dans le cadre d'activités préparées par l'enseignant formé à son utilisation. Les logiciels et ressources disponibles sont choisis par l'Éducation nationale (établissement, académie, ministère) et mis à disposition de votre enfant sur la base d'un identifiant / mot de passe qui lui sera fourni lors de la remise de son équipement. De plus, l'établissement scolaire et le rectorat appliquent des paramètres de sécurité pour l'accès à Internet. Ces paramètres garantissent un usage raisonné et maîtrisé de ces outils.



**Les élèves sont déjà sensibilisés par leurs enseignants aux enjeux d'un usage responsable des outils numériques,** par exemple en Technologie ou avec l'éducation aux médias.

**Les enseignants disposent d'un outil permettant de gérer l'usage des tablettes en classe par les élèves.** Avec ce logiciel, installé par défaut sur les ordinateurs des enseignants, ils peuvent bloquer l'usage d'internet ou d'applications si besoin, visualiser ce qui est affiché sur les tablettes pour contrôler leur usage, envoyer des documents aux élèves, etc.

D'autre part **des services et ressources numériques ont été sélectionnés sur la base de recommandations académiques ou ministérielles** pour leur apport pédagogique et mis à disposition des enseignants et élèves.

Enfin, des formations à destination des enseignants ont déjà été dispensées et seront poursuivies pour accompagner les usages pédagogiques notamment la journée du vendredi 3 février 2016 où le collège n'accueillera pas les élèves.

## Mon enfant continuera-t-il à utiliser ses manuels scolaires ?

Les manuels scolaires numériques viendront compléter les ressources à disposition des élèves et remplacer progressivement une partie des manuels papiers. Cela doit contribuer à terme à l'allègement du poids des cartables (ou sacs à dos).



Avec la réforme des programmes, le choix des nouveaux manuels scolaires s'est accompagné de l'achat de ressources numériques.

**Les manuels numériques sont consultables depuis l'ENT pour tous les élèves et seront installés en local dans les tablettes. Certains élèves recevront les tablettes avec les quatre livres numériques déjà téléchargés, d'autres devront dans la mesure du possible les télécharger chez eux ou prendront rendez-vous avec le référent tice pour le réaliser après la remise des tablettes.**

Non seulement les manuels papiers seront remplacés par la tablette (et donc les cartables allégés) mais en plus les élèves pourront utiliser pleinement les capacités technologiques offertes par les manuels numériques (zoom, multimédia, individualisation, ...) pour les aider à surmonter leurs éventuelles difficultés face à l'écrit.

## Mon enfant va-t-il utiliser une tablette (ou un ordinateur portable) toute la journée pour travailler ?

**Non, l'équipement numérique est intégré à l'enseignement au même titre qu'un manuel scolaire ou un cahier d'exercices. Il est utilisé lors des différentes activités proposées par l'enseignant avec un objectif d'apprentissage et selon une pédagogie choisie par l'enseignant.**



**Ce sont les enseignants qui décideront en fonction de leur progression pédagogique de l'utilisation des tablettes dans leurs cours.**

## Comment m'assurer que mon enfant n'a pas accès à des sites inappropriés pour son âge

Des mesures de protection sont prévues conjointement par le département et le rectorat pour éviter que les élèves ne soient confrontés à des sites inappropriés ou choquants. Certains équipements comprennent un logiciel de contrôle parental paramétré par défaut pour filtrer les accès à des sites Web indésirables. Des listes de sites autorisés peuvent être également constituées par les enseignants pour limiter les accès et les consultations à cet ensemble de sites choisis. Quelles que soient les mesures de protection mises en place, une information spécifique vous sera fournie par l'établissement scolaire lors de l'arrivée du matériel.



Premièrement, lorsque les enseignants éprouvent le besoin d'utiliser Internet avec leurs élèves, ils ont au préalable vérifié la disponibilité et la conformité des sites avec leur enseignement.

D'autre part, la connexion à internet à l'intérieur du collège se fait par l'intermédiaire d'un serveur (passerelle Amon) installé au collège et configuré par les services académiques. **Cette passerelle est reliée à une liste noire académique qui interdit la consultation de certains sites définis comme indésirables.**

**Les tablettes étant intégrées au réseau du collège, l'accès à Internet au collège se fait obligatoirement par la passerelle et donc son filtrage des sites.**

D'autre part, la solution de gestion de classe fournie avec les tablettes offre la possibilité aux enseignants de couper l'accès à Internet si ceux-ci n'en ont pas besoin.

C'est pourquoi l'usage des téléphones et smartphones n'est pas autorisé au collège et que les tablettes ne disposent pas de modem 3G/4G.